

PROGRAMME DE FORMATION

URB11-Le bail commercial

Modalités de mise en œuvre : stage en présentiel

Public visé par la formation et pré-requis nécessaires pour suivre l'action :

Public : Les professionnels de l'immobilier relevant de la loi Hoguet

Pré-requis : La formation ne nécessite aucun pré-requis

Modalité d'accès à la formation :

Bulletin d'inscription

Objectifs opérationnels à atteindre en termes de compétences :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- Développer ses connaissances théoriques et pratiques
- Améliorer sa démarche professionnelle
- S'ouvrir à de nouveaux marchés

Objectifs pédagogiques :

Le marché des biens commerciaux, avantages et inconvénients

Le contrat de bail en détail

Du bon usage du contrat de bail commercial

Savoir déterminer la valeur vénale d'un bail commercial

Contenu et programme de la formation :

- Le marché
- Le contenu du contrat
- Loyer d'un bail commercial
- Indice de référence à utiliser
- Fixer la nouvelle valeur locative d'un local
- Copropriété et bail commercial
- Charges et dépenses, qui payent quoi ?
- Déterminer la valeur d'un fonds
- Ce qui est négociable dans un bail commercial
- Bail dérogatoire et autres spécificités du bail

Encadrement de la formation :

La formation est encadrée par Nicolas BOURGUIGNON qui assure la coordination de l'équipe pédagogique et administrative. Il est garant du respect du programme prévisionnel défini

Qualité du ou des formateurs :

L'intervenant(e) a été sélectionné(e) dans le cadre d'un processus qualité spécifique (CV en annexe)

Il/elle possède une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine concerné, il/elle a suivi une formation en lien avec la thématique qu'il/elle enseigne et il/elle est reconnu(e) pour son expertise pédagogique

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Base documentaire
- Sites internet dédiés
- Diaporama
- Questions et réponses
- Cas pratiques et exemples concrets
- Partage d'expériences

Suivi, évaluation de la formation :

QCM ou étude de cas/mise en situation

Validation et sanction de la formation :

Une attestation de stage est systématiquement remise à l'issue de la formation conformément aux dispositions réglementaires.

Durée de la formation et modalités d'organisation :

Durée : 1 jour, soit 7 heures

Horaires prévisionnels : 9h00-12h30 13h30- 17h00

Lieu et moyens techniques :

La formation se déroule dans les locaux de SIFCO. Les salles sont spacieuses et équipées de matériels adaptés à la formation.

Nombre de stagiaires : entre 4 et 12 stagiaires